



HAL
open science

S'inscrire dans une démarche comparative : enjeux et controverses

Cécile Vigour, Laure De Verdalle, Thomas Le Bianic

► **To cite this version:**

Cécile Vigour, Laure De Verdalle, Thomas Le Bianic. S'inscrire dans une démarche comparative : enjeux et controverses. *Terrains et Travaux : Revue de Sciences Sociales*, 2012, Ce que comparer veut dire : les démarches comparatives en sciences sociales, 21, pp.5-21. <10.3917/tt.021.0005>. <halshs-00766054>

HAL Id: halshs-00766054

<https://shs.hal.science/halshs-00766054v1>

Submitted on 11 Sep 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Laure de Verdalle, Cécile Vigour, Thomas Le Bianic

S'inscrire dans une démarche comparative

Enjeux et controverses

LES RECHERCHES COMPARATIVES se sont multipliées dans les sciences sociales ces dernières années, qu'il s'agisse de suivre le précepte énoncé par Durkheim dans les premières pages du *Suicide* (le célèbre « on n'explique qu'en comparant ») ou, plus pragmatiquement, de répondre aux demandes formulées par des institutions publiques ou privées. Alors même que les numéros spéciaux de revue ou les manuels contribuent à formaliser les manières de faire de la comparaison, de nombreux objets sont aujourd'hui pensés d'emblée dans une perspective internationale, soit parce qu'ils résultent de processus sociaux qui se jouent au-delà du cadre national, soit parce qu'il apparaît nécessaire au chercheur de se décentrer par rapport à son propre univers de références. Pour autant, les démarches comparatives ne sauraient se réduire à cette mise en visibilité croissante des comparaisons internationales. Elles se déclinent sur des terrains variés et en faisant appel à des échelles d'analyse contrastées, spatiales ou temporelles : comparaisons entre pays, mais aussi entre régions ou villes, entre groupes sociaux ou organisations, etc.

En questionnant « ce que comparer veut dire », ce numéro de *Terrains et travaux* a pour ambition de rendre compte de la richesse des recherches comparatives, en mettant en lumière leur vitalité méthodologique et théorique. Si les neuf articles proposés dans ce dossier relèvent de la sociologie et de la science politique, et d'une démarche largement inductive, ils offrent une grande variété d'objets et d'approches, de l'analyse sociétale à l'interactionnisme symbolique, en passant par l'étude des professions, de l'action collective ou des politiques publiques. Ce faisant, ce numéro

de *Terrains et travaux* donne bien la mesure de la très large diffusion des démarches comparatives dans ces deux disciplines.

Toutefois, malgré cet engouement, force est de constater les difficultés récurrentes qui jalonnent le travail de collecte et de mise en relation des données empiriques. A l'épreuve des terrains, le chercheur se trouve rapidement confronté à la recherche de traits qui font sens pour chacune des situations étudiées et permettent de les caractériser en regard les unes des autres. Si la comparaison ne se borne pas à explorer terme à terme les différences et similitudes entre les cas étudiés, pas plus qu'elle ne réside dans la mise en évidence de l'infinie diversité des configurations possibles, comment mettre en œuvre un travail de généralisation tout en rendant compte des spécificités de chaque cas ? Quelles échelles privilégier ? Quelles catégories mobiliser et sous quelle forme ? Quelle place accorder à des typologies qui ont le mérite de caractériser les faits, même si elles en livrent parfois une vision trop statique ? La démarche comparative renvoie ici à des questions majeures pour les sciences sociales.

■ Ce que comparer veut dire : héritages et défis contemporains

Le raisonnement comparatif à l'origine des sciences sociales

La comparaison occupe une place centrale chez les pères fondateurs de la sociologie (Durkheim, Weber, Tocqueville ou Simmel) et chez des figures centrales de l'histoire (Bloch, Braudel), et ce même si les stratégies privilégiées par chacun d'eux diffèrent sensiblement. Durkheim mobilise par exemple la méthode des variations concomitantes pour expliquer le suicide, tandis que Weber s'attache à relever des éléments de contraste, pour faire ressortir les spécificités de l'Occident et ainsi comprendre comment le capitalisme, l'État ou le droit s'y sont développés sous une forme qui leur est propre.

Ce que comparer veut dire diffère donc dans les sciences sociales, pas seulement ni peut-être principalement entre disciplines, mais y compris au sein de chacune d'elles. Cela tient à la légitimité différentielle d'une telle approche¹, mais aussi - et surtout - à l'extension qu'on lui donne (Vigour, 2005). On peut en effet avancer une conception large de la comparaison, comme raisonnement propre à la pensée humaine (Lévi-Strauss), une ac-

1. La comparaison n'a, par exemple, pas le même statut en histoire et en science politique (Baby et Zancarini-Fournel, 2010).

ception restreinte aux démarches des sciences sociales où tout chercheur, comme M. Jourdain avec la prose, fait de la comparaison sans (nécessairement) le savoir, et enfin une définition plus étroite, correspondant au fait de comparer au moins deux cas distincts. Dans les textes qui composent ce numéro de *Terrains et travaux*, nous retrouvons ces deux dernières définitions.

En effet, si la plupart des articles présentés ici s'inscrivent explicitement dans une démarche comparative visant souvent à confronter des cas issus de contextes nationaux ou locaux différents, ce qui correspond à la définition la plus étroite de la comparaison, d'autres défendent une posture plus directement épistémologique, selon laquelle la comparaison se trouverait au fondement même du raisonnement en sciences sociales, qui consiste à mettre en regard les uns des autres des matériaux, sources ou objets apparentés. Ainsi, David Guéranger récuse l'idée d'une opposition entre monographie et comparaison, au motif qu'une démarche comparative peut être à l'œuvre dès lors que le souci de monter en généralité prévaut dans la conceptualisation de la recherche, dans le déroulement de l'enquête et dans les analyses qui s'en suivent. L'auteur s'appuie pour cela sur la distinction proposée par Bernard Lahire (2005), à la suite de Jean-Claude Passeron, entre deux usages, l'un « ordinaire » et l'autre « savant » de l'analogie. Tandis que le premier correspond à « l'air de famille » de Wittgenstein et mobilise nos capacités à déceler des ressemblances ou des dissemblances, le second s'appuie sur des concepts. A partir de ce constat, David Guéranger interroge, de manière polémique, la place qu'occupe aujourd'hui la comparaison en science politique et tout particulièrement dans les études de l'intercommunalité. Ce faisant, il nous incite à resituer la démarche comparative dans une perspective plus vaste. Rappelons, par exemple, que le principe d'un raisonnement scientifique systématiquement comparatif est au cœur de l'analyse comparative continue préconisée par Glaser et Strauss (1967) à toutes les étapes d'une recherche. L'article de Corinne Rostaing, qui revient sur une série d'enquêtes menées dans le monde pénitentiaire en suivant les préceptes de la *grounded theory*, en constitue une bonne illustration.

Les paradoxes de la globalisation

Il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble de ces héritages et de ces définitions, afin de ne pas voir dans les usages actuels de la comparaison en sciences sociales un simple effet de mode. Pour autant, il convient également de resituer cette démarche dans les transformations politiques contemporaines.

Si les travaux comparatifs ont jusqu'à présent privilégié, parfois de manière *ad hoc*, la mise en regard de situations nationales dont il s'agissait de déterminer les proximités et les contrastes², la prégnance supposée croissante des circulations, emprunts et transferts entre pays est aujourd'hui régulièrement mobilisée pour justifier le dépassement du cadre national. En effet, ce dernier ne serait plus aussi approprié pour étudier les phénomènes sociaux et politiques contemporains - qu'il s'agisse des réformes de l'Etat, de nombreuses politiques publiques ou encore des flux migratoires -, au motif que l'actualité du « problème de Galton »³ serait renforcée, par la complexification de l'écheveau des causalités et des facteurs influençant le fait social étudié.

L'un des effets paradoxaux du processus de globalisation est en effet qu'il tend à rendre, du moins en apparence, les situations plus homogènes d'un pays à l'autre, notamment sous l'influence de catégories transnationales ou supranationales émergentes, qui sont produites par des organismes publics ou privés (Union Européenne, Organisation Mondiale du Commerce, etc.). On peut penser aux catégories de « non-emploi », de « flexibilité » ou de « travail décent », diffusées par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques et par l'Organisation Internationale du Travail, qui deviennent opératoires dans les différents contextes nationaux, dans la mesure où elles servent de point d'appui à des politiques publiques parfois relativement similaires d'un pays à l'autre (Gayon, 2009).

Dans un tel contexte, des sociologues, politistes, historiens et anthropologues (Werner et Zimmermann, 2003 ; Hassenteufel, 2005 ; Giraud, 2012) se sont interrogés sur la pertinence d'en rester au cadre national. Ces remises en cause, qui émanent de comparatistes reconnus, ne tiennent pas seulement à l'essor de comparaisons financées par des institutions internationales, souvent orientées par des visées normatives et parfois insuffisamment contextualisées. Plus profondément, elles sont attribuées aux effets supposés de l'eupéanisation et de la mondialisation, ainsi qu'aux dynamiques de transformations des sociétés et institutions. Les variables qui étaient supposées indépendantes dans des modèles comparatistes classiques deviennent mutuellement dépendantes, puisqu'il semble de plus en plus difficile de considérer chaque pays comme un tout cohérent, présentant une trajectoire historique ou sociétale spécifique. Quel espace reste-

2. Stein Rokkan (1970) a ainsi parlé d'un « biais national » à propos de la fréquence des comparaisons entre pays. D'autres auteurs ont parlé de « nationalisme méthodologique » à ce propos (Wrede *et al.*, 2006).

3. La corrélation entre deux phénomènes peut signifier soit que l'un est la cause de l'autre, soit qu'ils sont tous deux les effets d'une même cause, soit qu'un troisième phénomène, caché, est l'effet du premier et la cause du second.

t-il dès lors pour une démarche comparative ? L'objet de la comparaison internationale ne serait-il plus tant de mettre en regard les pays entre eux que d'étudier la construction de certaines catégories au niveau supranational et leur processus de diffusion et réappropriations à l'échelon national ? Certaines contributions de ce dossier se confrontent explicitement à ces questionnements et présentent quelques unes des stratégies de recherche susceptibles d'être mobilisées pour y répondre.

La comparaison comme outil de gouvernement

Enfin, les débats contemporains autour de la comparaison en sciences sociales ne sauraient faire l'économie d'une réflexion approfondie sur les implications politiques de ces méthodes, dans un contexte où les demandes sociales en matière de comparaison se multiplient. Dans les entreprises privées comme dans les organisations publiques, de nouvelles techniques managériales d'évaluation comparative, désignées sous le nom de « *benchmarking* » prolifèrent depuis plusieurs années (Bruno, 2008 ; Didier, 2010). Assises tantôt sur des batteries d'indicateurs standardisés, tantôt sur des approches plus qualitatives, les méthodes du *benchmarking* se définissent avant tout par leur finalité, qui est d'améliorer la performance des organisations concernées en s'inspirant des « bonnes pratiques » des partenaires ou concurrents.

Dans sa forme la plus simple, le *benchmarking* répond en effet à des objectifs concurrentiels : il s'agit d'évaluer l'écart entre ses propres résultats et ceux des concurrents jugés les plus performants en vue de réduire cet écart et d'améliorer sa position de marché. Parfois, des objectifs de coopération et de convergence sont également poursuivis ; les organisations cherchent alors à se rapprocher d'un référentiel donné en vue de coordonner leurs stratégies et d'améliorer des possibilités ultérieures de coopération (Salais, 2010). Ces méthodes se diffusent aujourd'hui à un rythme rapide et, de manière plus ou moins assumée, certaines recherches comparatives menées en sciences sociales ces dernières années s'inscrivent dans une telle perspective d'efficacité et de performance. Cette tentation est probablement plus grande dans des secteurs traditionnellement tournés vers l'évaluation – on pense par exemple à l'analyse des politiques publiques – ou lorsque la recherche procède d'une demande sociale explicite et dépend de financements contractuels. Dans tous les cas, elle invite à s'interroger sur la perméabilité entre les pratiques de recherche et des préoccupations d'ordre gestionnaire, ainsi que sur la perspective normative dans laquelle s'inscrivent les recherches comparatives en sciences sociales. Le développement du *benchmarking* aiguise en effet la question de savoir s'il est possible de comparer sans évaluer, c'est à dire sans

attribuer, implicitement ou explicitement, une valeur normative différentielle aux unités comparées.

Aujourd'hui plus qu'hier, les chercheurs ne peuvent faire l'économie d'une réflexion sur les usages possibles de leurs travaux en réponse à des finalités plus pratiques, ni sur les objectifs parfois implicites qui les guident dans le choix des objets, des méthodes et des terrains. L'engagement actuel pour la comparaison en dehors des sphères de la recherche appelle à une vigilance épistémologique et probablement, à une réflexivité plus grande. Les articles de ce dossier qui touchent à des objets qui font d'emblée l'objet d'un débat politique (le chômage, l'insertion des jeunes, les politiques de développement local) sont ici tout particulièrement concernés.

■ Pourquoi comparer ?

À la lueur des neuf articles présentés dans ce dossier, la comparaison apparaît comme une pratique exigeante, qui suppose la maîtrise de différents terrains et parfois même objets quand la démarche ne repose pas sur la prise en compte de variations géographiques, mais plutôt sur la mise en regard de divers cas empiriques. Méthode de recherche coûteuse en temps, la comparaison exige du chercheur une réelle capacité à s'adapter aux exigences de ses terrains, sur lesquels les contraintes rencontrées se révèlent souvent différentes. De là découlent toute une série de choix et de renoncements (étudier les cas en profondeur ou plus superficiellement, avec des données de premières ou de seconde main, etc.), auxquels le sociologue ou le politiste se trouve progressivement confronté. Pour autant, les travaux ici réunis montrent à quel point l'engagement dans la comparaison constitue un apport précieux, qu'il s'agisse de faire émerger de nouvelles interrogations en diversifiant les angles d'approche sur un objet donné, de renouveler les échelles d'analyse ou encore de dégager des régularités sociales, tout en restant attentif à la singularité des cas étudiés.

Explorer de nouvelles pistes, non anticipées

Pour plusieurs des auteurs de ce dossier, la confrontation du cas français à d'autres configurations nationales a jeté un éclairage nouveau sur les modes de traitement d'objets dont les analyses étaient parfois déjà très balisées. La rupture épistémologique avec des réalités familières procède alors de l'« étonnement sociologique » (Mendras, 1995, p. 81), qui signale souvent, bien que pas nécessairement, la rupture avec l'ethnocentrisme. L'approche simmelienne de l'étranger, évoquée dans ce numéro par Dominique Vidal,

peut d'ailleurs aussi par métaphore constituer une figure du comparatiste (Vigour, 2005). En effet, la situation d'entre-deux que vit l'étranger et que Simmel a décrite avec finesse dans sa « Digression sur l'étranger » (2010), associe distance et proximité, indifférence et engagement.

De ce point de vue, la comparaison internationale ouvre de nouvelles perspectives et donne au chercheur les moyens de s'extraire, au moins partiellement, des débats nationaux qui pèsent sur son terrain. C'est le cas pour Bleuenn Lechaux, qui s'intéresse à la question de l'engagement des artistes de théâtre, et qui débute son enquête peu après les grands mouvements qui, durant l'été 2003, ont fortement mobilisé les intermittents du spectacle et conduit à l'annulation de plusieurs festivals. Choisir de démarrer son investigation par les Etats-Unis, pour ensuite revenir au cas français, lui a donné l'occasion d'appréhender l'engagement artistique dans une tout autre dimension que celle du corporatisme et des luttes engagées autour du régime de l'intermittence.

De manière moins classique, cette confrontation peut aussi intervenir en aval de la recherche, en prenant la forme d'une comparaison *a posteriori*, issue d'un travail collectif (Le Renard et al. dans ce dossier). Il s'agissait de mettre en place des binômes regroupant des chercheurs engagés dans des travaux sur des objets proches, mais s'inscrivant dans des contextes nationaux et culturels *a priori* assez éloignés. La discussion s'engageait alors sur la base de matériaux empiriques déjà réunis par chacun. L'article, écrit à plusieurs mains, montre que la comparaison permet d'enrichir les monographies ainsi retravaillées, et ce d'autant plus que les terrains étudiés sont pour la plupart d'entre eux des terrains « exotiques », sur lesquels pèse *a priori* un plus fort soupçon d'irréductible singularité. Cette expérience a ainsi permis de « déconstruire l'exceptionnalité supposée de certains cas en les confrontant à d'autres » et « d'attirer l'attention des chercheurs sur des éléments négligés ». Les discussions autour de deux enquêtes portant sur les espaces d'expression en milieu contraint, à Cuba d'une part et en Chine d'autre part, a par exemple fait ressortir une divergence forte d'interprétation autour de la place des émotions dans la prise de parole en contexte autoritaire.

Enfin, les apports de ce décentrage du regard peuvent également résulter de comparaisons multi-situées menées au sein d'un même cadre national. C'est alors simultanément la multiplication des terrains d'enquête et des points de vue recueillis sur l'objet qui nourrissent les analyses produites par le chercheur. Dans le texte de Corinne Rostaing qui traite du monde carcéral en France, l'étude d'un objet que l'on peut qualifier de « sensible » du point de vue du débat social, se trouve considérablement enrichie par

les rapprochements opérés au cours de l'enquête. La prise en compte des différentes catégories d'acteurs (personnels, détenus, aumôniers, etc.) présentes au sein des prisons françaises conduit la sociologue à complexifier son analyse de la violence carcérale, en interrogeant à nouveaux frais la nature des relations, trop souvent réduite au conflit entre détenus et personnels.

Dépasser le cadre national en faisant varier les échelles d'analyse

Si nombre de comparaisons s'inscrivent dans le cadre de l'étude simultanée de deux configurations nationales, principe que l'on retrouve dans la majorité des articles qui composent ce dossier, les comparatistes, notamment dans le domaine de l'analyse des politiques publiques, s'efforcent désormais d'articuler systématiquement les niveaux d'analyse et leurs effets dans un ou plusieurs secteurs.

Plusieurs textes présentés ici cherchent ainsi à « dénaturaliser » le cadre national. Ils s'intéressent par exemple aux usages des catégories d'action publique par les acteurs publics et privés, et aux modalités de leur circulation dans les espaces locaux, régionaux, nationaux et internationaux. Leurs auteurs sont conduits à réfléchir à la confrontation des modèles ou dispositifs existants dans ces différents espaces, mais aussi à la manière dont les acteurs et les populations se les approprient.

Ces questionnements ont aussi pour effet de discuter, peut-être plus que par le passé, les usages sociaux et politiques des comparaisons. Ceci est incontournable tant la comparaison, notamment statistique, apparaît comme un puissant outil politique, formalisé et apparemment objectivé ; un outil de gouvernement à certains égards et de lutte entre pays pour l'imposition de modèles nationaux (Jobert, 2003), voire supranationaux. C'est sans doute là l'un des enjeux des interrogations autour des processus de convergence, entre pays européens.

On retrouve cette problématique dans le texte de Claire Lefrançois, qui étudie la mise en œuvre des politiques de l'emploi visant les chômeurs âgés. Elle réalise une comparaison entre la France et la Grande-Bretagne, qu'elle situe au regard de la dimension européenne. Ce positionnement lui permet de montrer à la fois la force des cadrages réalisés par les directives de l'Union européenne, et celle des institutions et des politiques nationales, au travers desquelles les premières sont retraduites. Anna-Lisa Lendaro, dont l'enquête porte sur la construction et les usages sociaux de la catégorie d'« immigré-e », travaille quant à elle à partir de la comparaison de deux pays et régions (France et Italie, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Ligurie). Pour cela, elle mobilise les jeux

d'échelle entre le niveau national et les échelons régionaux et locaux. Son article s'intéresse aux « régulations intermédiaires » - ces cohérences sociétales qui ne suivent pas nécessairement les contours des Etats-nations. A ces imbrications entre différentes formes de gouvernance territoriale s'ajoute une comparaison entre deux secteurs très sexués, le bâtiment et l'aide à domicile, afin d'étudier les configurations régionales des intermédiaires à l'emploi, et de comprendre les logiques qui expliquent les différences d'usage des catégories ethniques dans la sélection et le recrutement de la main-d'œuvre. Enfin, Maria-Eugénia Longo, qui compare l'insertion professionnelle des jeunes en France et en Argentine, articule les niveaux micro et macro, en s'intéressant à l'existence et à la mobilisation des dispositifs d'accompagnement des jeunes dans les réorientations de leurs parcours professionnels. Ces changements dans les focales de la comparaison (Vigour, 2009) sont également justifiés par la prise de conscience que les acteurs eux-mêmes jouent de ces différentes échelles dans leurs activités.

Dégager des régularités sociales tout en faisant émerger la singularité des cas étudiés

Qu'elle soit internationale ou qu'elle s'inscrive dans la mise en regard de cas contrastés au sein d'un même espace national, la comparaison vise avant tout, dans un double mouvement, à dégager des régularités sociales, tout en faisant émerger la singularité des cas étudiés. C'est particulièrement vrai lorsque le chercheur analyse les usages contrastés qui sont faits d'un même dispositif, comme le propose Federico Tarragoni dans ce dossier. Cette recherche, qui porte sur la décentralisation des politiques publiques au Venezuela, étudie la mise en œuvre de conseils communaux de planification publique dans quatre régions de pays. Il s'agit alors, selon ses propres termes, « de faire varier les propriétés socio-culturelles des populations actrices du dispositif, d'intégrer ces particularités dans la relation d'enquête et de trouver une clef de lecture pour les pratiques de participation qui laisse transparaître différents types de relation au politique. » Dans ce texte, comme dans d'autres qui confrontent pour leur part des situations nationales, la construction de la comparabilité des cas est rien moins qu'évidente. Plusieurs des enquêtes dont ce dossier se fait l'écho font d'ailleurs bien ressortir tout l'intérêt qu'il peut y avoir à réaliser des comparaisons entre des cas contrastés, voire atypiques (cf. Hughes, 1996, à propos des groupes professionnels). M. Détienne (2000) a défendu le principe de recherches qui visent à « comparer l'incomparable », la maximisation des différences permettant de dégager des logiques sociales pour

partie similaires (ou du moins reposant sur les mêmes ressorts), pour partie différenciées. L'article de Maria-Eugenia Longo notamment montre à quel point - par delà de forts contrastes apparents (cf. aussi Przeworski et Teune, 1970) - cette démarche peut être heuristique, en s'interrogeant sur la manière dont un « problème » commun aux différents univers étudiés, se décline et est perçu par les acteurs. En effet, au-delà des notions de sécurité et de stabilité qui constituent la clé explicative des trajectoires étudiées en France et en Argentine, de nombreux autres critères influencent les parcours professionnels des jeunes dans ces deux pays et ils sont différemment pondérés selon les individus et le moment de leur trajectoire : le salaire, le temps de travail, le plaisir procuré par l'emploi, etc.

■ Comment comparer ?

Afin d'éviter le risque de naturaliser les comparaisons (comme le choix des cas ou les catégories mobilisées), la réflexivité des chercheurs en sciences sociales sur leur posture comparative apparaît plus que jamais nécessaire. Il importe d'abord de penser en termes relationnels plutôt que terme à terme. Mais aussi de mettre les catégories d'analyse au cœur du travail de recherche pour que les concepts constituent effectivement la « boussole » du comparatiste (Dogan et Pélassy, 1982). La conception du dispositif d'enquête, et notamment la question de sa symétrie, souvent définie en amont même si elle est revue au cours des enquêtes de terrain, constitue un troisième outil pour le comparatiste. Enfin, certaines contributions à ce dossier mettent en valeur la dynamique qui s'instaure entre l'interprétation des données et l'écriture de la comparaison, ainsi que les différentes modalités de restitution de cette dernière, parfois par typologies.

Penser la comparaison en termes relationnels plutôt que terme à terme

L'importance de penser de manière relationnelle plutôt que terme à terme, et ce dès le début de la recherche comparative, n'est pas toujours mise en avant dans le travail de comparaison. Bleuwenn Lechaux montre pourtant qu'il n'aurait pas été pertinent de confronter directement l'engagement des metteurs en scène français et américains, alors que le système français survalorise la figure du metteur en scène, quand le modèle américain place au premier plan les auteurs dramatiques. Cette « dissymétrie » dans les groupes professionnels comparés pourtant s'avère très heuristique. La

comparaison repose dès lors sur des « analogies de rapports » – à la légitimité, au pouvoir, à la visibilité, à la reconnaissance publique, etc.

Plus en aval au cours de la recherche, penser en termes relationnels peut également conduire à privilégier l'analyse de configurations ou à montrer comment différents facteurs s'articulent. Les mêmes combinaisons de variables n'agissent pas nécessairement de la même manière d'un pays à l'autre et inversement, des phénomènes similaires peuvent résulter de catégories de départ relativement différentes au premier abord (Lima et Steffen, 2004). Seule une connaissance intime de chacun des espaces étudiés permet de définir les variables et les catégories d'analyse pertinentes.

Déconstruire et reconstruire les catégories d'analyse

Les usages des concepts et catégories d'analyse « en contexte » (Hantrais, 2009 ; Lallement et Spurk, 2003) constituent en effet une autre dimension très présente dans ce dossier, sous des formes variées et à partir de dispositifs méthodologiques assez divers.

L'enjeu est ici d'éviter toute « illusion terminologique » (Schultheis, 1989, p. 222), puisqu'un même mot peut en effet désigner des réalités différentes dans des pays qui utilisent la même langue, et inversement des termes différents qualifier des phénomènes similaires ou proches, avec des nuances significatives (Barbier, 1990). De fait, comparer, c'est inévitablement traduire – au risque de trahir, sans que cette opération se limite aux seules questions linguistiques. De plus, il s'agit de réduire l'illusion d'objectivation produite par les catégories, surtout lorsqu'elles sont juridiques, statistiques et/ou officielles.

Les catégories, sur lesquelles se fonde toute analyse en sociologie, opèrent en effet un cadrage des phénomènes adossé à un contexte historique et social particulier – cadrage plus ou moins explicitement porteur de valeurs et auquel des univers sémantiques, conceptuels ou/et théoriques propres sont associés. L'explicitation des catégories utilisées apparaît donc centrale dans la comparaison – notamment internationale – à la fois comme objet et comme condition de possibilité de la recherche. Pour surmonter ce défi, plusieurs pistes ont été explorées. D'une part, considérer les configurations dans lesquelles une institution ou un phénomène s'insère dans chacun des pays permet de souligner les interdépendances entre faits sociaux ou politiques (Maurice, Sellier et Silvestre, 1982 ; Musselin, 2001). D'autre part, historiciser les catégories (Werner et Zimmermann, 2003) invite à prêter attention au cadre dans lequel elles ont émergé (Passeron, 1991 ; Schultheis, 1989) et à identifier les acteurs qui ont contribué à les façonner. Déconstruire les catégories afin de voir ce qu'elles recouvrent (Sartori,

1994) est dès lors un préalable à une requalification des phénomènes comparés en les intégrant sous une même dénomination.

Prêter attention aux catégories suppose de mener l'enquête à différents niveaux : celui, d'abord des représentations et des opérations pratiques de classement mobilisées par les acteurs sociaux dans différents contextes (Desrosières et Thévenot, 1988) ; celui ensuite des catégories pertinentes pour l'action (notamment des pouvoirs publics), ces deux niveaux s'alimentant mutuellement. Plusieurs textes du dossier s'intéressent d'ailleurs à des catégories d'action publique, qu'il s'agisse des « travailleurs âgés » (Claire Lefrançois), des « jeunes » (Maria-Eugénia Longo) ou des travailleurs immigrés (Anna-Lisa Lendaro). Sur chacun de ces objets, les auteurs font ressortir le poids des constructions historiques et sociales relatives aux différents cadres nationaux étudiés.

Favoriser la symétrie des dispositifs d'enquête ?

L'élaboration du dispositif d'enquête et surtout la confrontation aux terrains peuvent être sources d'interrogations supplémentaires. Faut-il concevoir un protocole de recherche commun, appliqué à l'ensemble des cas étudiés ? Comment faire en cas d'inégal accès aux différents terrains de l'enquête ? Les réponses à ces questions sont contrastées – signes de la pluralité des manières de concevoir la comparaison. Mais, dans tous les cas, l'enjeu est de « construire du comparable ».

Plusieurs auteurs de ce numéro ont explicitement conçu un dispositif d'enquête similaire dans chaque terrain – que ce soit par entretiens auprès de migrants dans le cas de Dominique Vidal ou à l'occasion de la constitution d'un panel longitudinal comme le propose Maria-Eugénia Longo. Celle-ci a en effet choisi de reproduire, en Argentine, un dispositif d'enquête qui avait initialement été conçu par des chercheurs français, pour étudier des populations de jeunes français en insertion professionnelle. La volonté de tendre vers la plus grande homogénéité possible, visible à la fois dans les logiques de composition du panel et dans la grille d'entretien adoptée, a notamment requis de faire particulièrement attention aux traductions des termes utilisés et à leur pertinence dans le nouveau contexte d'étude.

D'autres auteurs soulignent au contraire que la symétrie des dispositifs d'enquête n'est pas indispensable. Il serait dommage de se priver d'étudier des données plus abondantes dans un cas que dans les autres. Par ailleurs, l'asymétrie des données peut être révélatrice de différences significatives entre les divers terrains, notamment si elle renvoie à des paysages institutionnels différents. Que le chercheur se heurte à l'accès au terrain, à la disponibilité des données, ou aux limites des rapprochements effectifs

entre ces différents cas, il se trouve donc parfois conduit à privilégier un cas de référence, que la comparaison éclaire. Claire Lefrançois souligne ainsi qu'elle n'a pas disposé, dans son étude de la gestion du chômage des travailleurs âgés, des mêmes informations sur les terrains français et britannique, ce dernier terrain ayant été plus difficile d'accès. La différenciation des types de données peut aussi permettre une connaissance plus fine des réalités observées, dès lors que le chercheur, comme Federico Tarragoni sur son terrain vénézuélien, s'adapte aux spécificités des cas, à la fois dans leur sélection, dans la relation d'enquête et la présentation de soi dans chacun des lieux selon les caractéristiques sociales des groupes. C'est pourquoi, comme le note Anna-Lisa Lendaro, « l'asymétrie éventuelle des termes de la comparaison se doit d'être expliquée, ce qui est en soi un enjeu « sociétal » se prêtant à la formulation des premières hypothèses de recherche ». Elle doit aussi être si possible contrôlée, afin de permettre au chercheur de savoir si les différences qu'il relève sont liées à la sélection des cas, au dispositif d'enquête mis en place ou à des différences effectivement significatives.

Deux autres dispositifs de comparaison, développés dans ce dossier, peuvent s'appuyer sur des sources éventuellement différenciées. C'est le cas des comparaisons *a posteriori*, dans lesquelles les chercheuses confrontent la manière dont elles ont construit leur objet et leur question de recherche, ainsi que leurs premières interprétations, après avoir réalisé leurs enquêtes et au moment du développement de leurs analyses et interprétations. Mais, rien ne garantit *a priori* la pertinence des comparaisons tentées, comme le soulignent les auteures : si la comparaison des *mall centers* en Arabie Saoudite et à l'île Maurice s'est révélé pertinente, l'un des binômes envisagés, qui portait sur les classes moyennes en Chine et en Arabie Saoudite ne s'est pas révélé concluant. Les sources peuvent différer aussi dans le cas des *comparaisons documentées*, mobilisées par David Guéranger et Corinne Rostaing, dans lesquelles le chercheur mobilise des sources secondaires, met en perspective des recherches monographiques ou non portant sur un même objet et menées par d'autres collègues.

Restituer la comparaison

Pendant et après la réalisation des enquêtes se pose enfin la question de l'interprétation et des modalités de restitution de la comparaison⁴. Comme Courtin et *al.* (2012) le soulignent, la « mise en mots » ne constitue pas la

4. L'écriture de la comparaison a fait l'objet d'un dossier de la *Revue Internationale de Politique Comparée*, intitulé « Mettre en mots la comparaison » paru en juin 2012.

phase finale de la recherche, au cours de laquelle le chercheur se contenterait de coucher ses analyses sur le papier. Mais l'écriture enrichit les interprétations, en incitant à explorer de nouvelles pistes d'analyse ou à affiner les concepts mobilisés.

Là encore, les choix sont contrastés quant à la place accordée à la narration, afin de restituer la richesse de chaque cas, par contraste avec un style d'écriture cherchant à dégager des similarités et des différences, quitte à simplifier. Les contributions de ce dossier permettent d'approfondir des questions majeures : comment monter en généralité à partir de données comparées, sans pour autant négliger la spécificité de chaque cas ? Comment retranscrire des réalités nationales spécifiques (enjeux de la présentation de réalités non familières, d'évitement de l'ethnocentrisme, déconstruction des catégories juridiques ou de l'action publique), mais parfois aussi interdépendantes ? Comment rendre compte de comparaisons « dissimilaires », que cette forte différenciation provienne des cas eux-mêmes ou des données recueillies ? Quel peut être l'apport des typologies au processus de montée en généralité ?

Les typologies ne constituent que l'un des modes de formalisation possibles (Dogan et Pélassy, 1982) ; elles ne sauraient représenter une fin en soi. S'il faut se garder de les réifier (Gally, 2012), pour Federico Tarragoni, qui les mobilise à la fin de son texte, les types cohérents et mutuellement exclusifs visent simplement à présenter une synthèse des principaux résultats de la recherche sur un point donné, ici les types de rapports populaires à l'Etat. Comparer les expériences politiques permet alors d'orchestrer des résonances « entre les logiques participatives des uns et des autres ».

Tout au long du processus de recherche, de la définition de son objet aux modalités de restitution de ses analyses, en passant par la mise en œuvre concrète de l'enquête, le comparatiste, comme tout chercheur, opère ainsi une série de choix. Les textes qui composent ce dossier s'en font l'écho, à travers les différentes manières qu'ont leurs auteurs de s'inscrire dans une démarche comparative. Mais plus encore, la pratique de la comparaison, tel un miroir grossissant, nous renvoie à des questions essentielles pour les sciences sociales. Les pères fondateurs de nos disciplines ne s'étaient donc pas trompés en la plaçant au cœur de leurs raisonnements.

■ ■ ■ références

- Baby S., Zancarini-Fournel M. (dir.)**, 2010. Histoires croisées. Réflexions sur la comparaison internationale en histoire, *Les cahiers Irice*, vol. 1, n°5.
- Barbier J.C.**, 1990. Pour bien comparer les politiques familiales. Quelques problèmes de méthode, *Revue Française des Affaires Sociales*, 3, 153-171.
- Bruno I.**, 2008. La recherche scientifique au crible du benchmarking. Petite histoire d'une technologie de gouvernement, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 55, 4-bis, 28-45.
- Courtin E. et al.**, 2012. Démêler les fils du récit comparatif, *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 19, n. 1, 7-17.
- Desrosières A., Thévenot L.**, 1996 [1^{re} éd. 1988]. *Les catégories socioprofessionnelles*, La Découverte, Repères.
- Détienne M.**, 2000. *Comparer l'incomparable*, Paris, Le Seuil.
- Didier E.**, 2010. Benchmarking : l'utilisation du chiffre dans la gestion de l'État, entretien avec Patrick Simon, *Mouvements*, 63, 51-61.
- Dogan M., Pélassy D.**, 1982. *Sociologie politique comparative : problèmes et perspectives*, Paris, Economica.
- Durkheim E.**, 2007 [1897], *Le suicide*, Paris, PUF.
- Gally N.**, 2012. Écrire le contraste au-delà des typologies : l'apport de l'histoire croisée à la comparaison internationale, *Revue internationale de politique comparée*, vol. 19/1, 19-38.
- Gayon V.**, 2009. Un atelier d'écriture internationale : l'OCDE au travail. Éléments de sociologie de la forme "rapport", *Sociologie du travail*, 3, 324-342.
- Giraud O.**, 2012, Quelle issue au dilemme comparatif à l'heure de la globalisation ? Dans les pas de Clifford Geertz sur la voie de la comparaison des cas les plus différents, *Comparaison internationale*, à paraître.
- Glaser, B.G., Strauss, A.L.**, 1967. *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*. Chicago, IL, AldineTransaction.
- Hantrais L.**, 2009. *International Comparative Research. Theory, Methods and Practice*, Palgrave, Macmillan.
- Hassenteufel P.**, 2010. Convergence, in Boussaguet L. et al., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 180-188.
- Hassenteufel P.**, 2005. De la comparaison internationale à la comparaison transnationale. Les déplacements de la construction d'objets comparatifs en matière de politiques publiques, *Revue française de science politique*, 55, 1, 113-132.
- Hughes E. C.**, 1996. *Le Regard sociologique. Essais choisis*, Paris, Éditions de l'EHESS.

- Lallement M., Spurk J. (dir.)**, 2003. *Stratégies internationales de la comparaison*, Paris, Éditions du CNRS.
- Lahire B.**, 2005. *L'esprit sociologique*, Paris, La Découverte, coll. « Textes à l'appui ».
- Lima L., Steffen M.**, 2004. Comparaisons internationales en politiques publiques, stratégies de recherche et méthodes d'interprétation, *Revue internationale de politique comparée*, 11(3), 339-348.
- Maurice M., Sellier F., Sylvestre J.J.**, 1982. *Politique d'éducation et organisation industrielle en France et en Allemagne. Essai d'analyse sociétale*, PUF, Paris.
- Mendras H.**, 1995. *Comment devenir sociologue*, Paris, Actes Sud.
- Musselin C.**, 2001. *La longue marche des universités françaises*, Paris, PUF.
- Passeron J.C.**, 1991. *Le Raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien du raisonnement naturel*, Nathan.
- Przeworski A., Teune H.**, 1970. *The Logic of Comparative Social Inquiry*, New York: Wiley.
- Rokkan S.**, 1970. *Citizens, Elections, Parties: Approaches to the Comparative Study of the Processes of Development*. New York, David McKay Company.
- Salais R.**, 2010. Usages et mésusages de l'argument statistique. Le pilotage des politiques publiques par la performance, *Revue française des affaires sociales*, Vol. 1, n° 1-2, 129-147.
- Sartori G.**, 1994. Bien comparer, mal comparer, *Revue Internationale de Politique Comparée*, Vol. 1, n° 1, 19-36.
- Schultheis F.**, 1989. Comme par raison – comparaison n'est pas toujours raison. Pour une critique sociologique de l'usage social de la comparaison interculturelle, *Droit et société*, n° 11-12, 219-244.
- Simmel G.**, 2010 [1^{re} éd. 1908], Digressions sur l'étranger, in Simmel G., *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Vigour C.**, 2005. *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*, Paris, La Découverte.
- Vigour C.**, 2009. Faire varier les échelles dans la comparaison, in Legrand P. (dir.), *Comparer les droits, résolument*, PUF, 2009, 347-377.
- Werner M., Zimmermann B.**, 2003. Penser l'histoire croisée : entre empirie et réflexivité, *Annales. Histoire, social sciences*, 58, 1, 7-36.
- Wrede S. et al.**, 2006. Decentred comparative research: context sensitive analysis of maternal health care, *Social Science and Medicine*, 2986-2997.





Laure de Verdalle (laure.de-verdalle@uvsq.fr)
Chargée de recherche en sociologie
Laboratoire Printemps – CNRS/UVSQ

Cécile Vigour (c.vigour@sciencespobordeaux.fr)
Chargée de recherche en science politique et sociologie
Centre Emile Durkheim– CNRS/Sciences Po Bordeaux/
Université de Bordeaux

Thomas Le Bianic (lebianic@dauphine.fr)
Maître de conférences en sociologie
Université Paris Dauphine

